



Nuisances sonore

Par 2118

bonjours,

Je voudrais avoir quelques renseignements concernant
Les nuisances sonores d'un commerçant en copropriété locatif.

Cette situation n'est pas facile étant donné que les propriétaires sont les parents de mon compagnon qui lui aussi à son logement personnel,
donc je paye pas de loyer je m'occupe plus l'entretien de la maison.(la maison de sa mère à la propriétaire).

Qui celle-ci avait un commerce à l'avant de l'immeuble et un habitat à l'arrière.
(composer (1 garage donnant au commerce, une véranda, salon et cuisine
(mon espace de vie) et pour moi monter à m'étages (mes lieux privés) je dois prendre les escaliers et passer par le couloir et niveau du commerce (entre l'avant et l'arrière de celui-ci).

Je suis logé donc dans tout ce qui est logement à l'arrière et à l'étage du bâtiment
Ce commerce ne cesse de causer des bruits sonores sa devient catastrophique, Monsieur ne prend pas compte des heures où il arrive!
il peut arriver à 4: 00 matins faire tourner les moteurs de son commerce et faire en sorte de ranger son établissement sûr des plateaux à roulettes (un bruit à vous réveiller tel qu'un réveille)
le soir il viens quand il a envie et à tout heures.

s'il vous plaît ce renseignement pourra me sauver de cette crise ou personnes ne veulent entendre ma fatigue et mon état.

Que puis-je faire après tout ça?
le dialogue n'as pas fonctionner.
Je suis about.

Part avance je vous merci de votre réponses.

Par chance

avez vous essayé de dormir avec des boules quiés ? IL va être difficile de demander au commerçant de changer ses habitudes et de lui demander de cesser de faire du bruit ou de cesser de faire du bruit à des heures qui ne vous gênent pas. Il a des obligations professionnelles et des horaires à respecter liés à son activité professionnelle.